CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME VERONIQUE MIQUELLY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET: Semaine AMU Entreprises 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au bénéfice d'Aix-Marseille Université pour le compte de la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique (DPMSE) pour l'organisation de la sixième édition de la semaine AMU-Entreprises (SAE 2018),
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention spécifique, dont le projet est joint au rapport.

La dépense correspondante, soit 15 000 €, sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée